

COMPTE RENDU

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal

du vendredi 14/03/2025 à 20h30

Salle du Conseil Municipal

Etaient présents : Mesdames Michèle PARENT et Madame Marie-José GARNIER, Messieurs Jean-François ESTACHY, Philippe WOURM, Jean-Luc BOUDOUARD, David SABATER, Joël ROBERT, Ludovic DISDIER.

Monsieur Eric DELAMARE absent excusé, pouvoir donné à Madame Michèle PARENT.

Monsieur Jonathan BONNEFONT absent excusé, pouvoir donné à Monsieur Jean-François ESTACHY.

Séance ouverte à 20h30.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe WOURM.

Arrivée de Madame Marie-José GARNIER à 20h48.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24/01/2025 -

Pas de remarque.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

RENOVATION ENERGETIQUE LOGEMENT COMMUNAUX – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE –

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique des logements de la commune, un appel à candidature a été lancé pour en confier la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal la liste des cinq cabinets d'architecture ayant répondu à l'appel d'offre de la commune.

Une analyse technique ainsi que des prix a été faite.

La fourchette de prix s'étend de 95 581,00 € à 50 444,00 €.

Suite à la notation de synthèse, il ressort que la meilleure offre est le cabinet d'architecte RIOU Audrey pour un montant de 50 444 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la candidature du Cabinet Audrey RIOU.

ADHESION ANEM –

La représentativité exceptionnelle de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM) est reconnue par les pouvoirs publics qui en ont fait un interlocuteur pour toutes les questions relatives à la montagne.

Pour l'année 2025, le montant pour l'adhésion de la commune s'élève à 127,34 €.

Approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION ASSOCIATION CLUB ANTIROUILLE DE VALSERRES ET ENVIRONS –

Suite à la demande de subvention faite par l'association Club Antirouille de Valserrès et environs. Association créée en 2024, elle a pour objet l'animation bénévole, l'organisation et le développement culturelles, artisanales, sociales, artistiques....

Afin de soutenir cette association, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100€ pour l'année 2025.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour une subvention de 100,00 €.

PARTICIPATION AU FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2025 –

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), principalement financé par le département, permet notamment aux ménages en difficulté d'accéder ou de se maintenir dans un logement autonome.

Ce Fonds se veut participatif, et ce de manière volontaire, pour les communes.

Le taux de participation s'évalue à hauteur de 0,40 €/habitant, soit 136,40 €.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Notre-Dame du Laus : suite à la chute de l'un des poids des cloches, du plâtre est tombé dans la basilique. La toiture approche de sa fin de vie, la zinguerie est fortement corrodée.

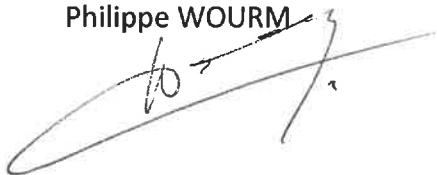
Voiture abandonnée sur Chemin de Chenevières : il est possible de faire appel à la fourrière pour l'évacuation, moyennant des frais estimés à 400,00 €.

Monsieur BOUDOUARD fait remarquer que le chemin de croix sur la Montée de la Chapelle des Fours est en piteux état et en suggère la rénovation.

Séance levée à 21h50.

Fait à St-Etienne le Laus, le 28/03/2025

Le Secrétaire de séance
Philippe WOURM



Le Maire
Jean-François ESTACHY

